

Variance - CNU 06
Compte-rendu de la session de qualifications PR voie 46.1, février
2017

Document confidentiel destiné aux seuls membres de la liste Variance

*Ce document informel n'est pas destiné à être diffusé
à l'extérieur de la liste Variance et n'engage pas le CNU 06*

a. Éléments de cadrage

Les 18 membres de la section PU sont réunis pour cette session 46.1. Une dropbox avait été ouverte pour que chaque membre y dépose les CV et notes de synthèse d'activité des candidats. Ceci a permis de débattre des dossiers en toute transparence.

En début de session, une discussion s'engage sur la coordination entre la voie 46.1 et le concours d'agrégation à nouveau ouvert cette année après une longue période d'incertitude. Les élus Variance et quelques autres membres défendent le principe d'évaluer les dossiers 46.1. sans aucune interférence avec le concours d'agrégation : les deux voies existent, mais ce n'est pas aux membres du CNU de décider si tel ou tel profil correspond mieux à l'agrégation qu'à la voie 46.1., d'autant que l'agrégation conduit à un recrutement sur un poste de professeur, alors que le 46.1. conduit à une qualification. Il convient donc d'évaluer chaque dossier le plus équitablement possible au regard des trois critères définis : recherche, dimension internationale, implication institutionnelle.

Sur la dimension recherche, la question est posée du critère "filtrant mais non bloquant" de 2 publications de rang 1 ou 2 (FNEGE), à mettre en lien avec l'actualisation des classements de revues. Plusieurs membres soulignent la nécessité de privilégier une évaluation globale du dossier sur cette dimension, plus qualitative que quantitative, afin d'éviter de réduire le critère recherché à un critère bibliométrique. Notamment, la cohérence du programme de recherche, sa pertinence, et la qualité des productions académiques et de leurs contributions doivent être des éléments essentiels d'évaluation.

Les dossiers ont été évalués par deux rapporteurs¹ sur les critères suivants :

- **Qualité de la recherche et des publications :**

Outre le critère des 2 articles de rang 1 ou 2 FNEGE, les évaluateurs ont été attentifs au rythme de publication, à la qualité des supports, à la variété des revues ciblées, à la variété des collaborations et au nombre des co-auteurs (le fait de signer à plus de 3 co-auteurs est un élément négativement apprécié), à l'ordre de signature des co-auteurs auteurs (lorsqu'ils ne sont pas présentés selon l'ordre alphabétique). D'autres types de publications sont également valorisés : chapitres d'ouvrages internationaux chez des éditeurs de référence, direction d'ouvrages collectifs, labellisation des ouvrages par la FNEGE, ouvrages de recherche individuels à fort impact ou forte diffusion, etc. La présence régulière dans des colloques de référence, en France et à l'étranger, est également importante. Au-delà des publications en elles-mêmes, la cohérence des thématiques de recherche et la capacité à construire un programme de recherche sur la durée ont été des éléments positifs. La capacité d'encadrement ou co-encadrement des candidats (nombre de doctorants encadrés, nombre de thèses soutenues, devenir des docteurs, etc.) a également été positivement appréciée.

¹ Les rapporteurs sont désignés par la présidente et la vice-présidente en bureau en respectant un certain nombre de règles (notamment : candidat n'appartenant ni au laboratoire, ni à l'université des rapporteurs, rapporteurs n'ayant pas siégé dans le jury de thèse ou de HDR, rapporteurs n'ayant pas été élus sur la même liste au CNU. S'il ne s'agit pas de la première demande de qualification, les rapporteurs ne sont pas les mêmes que les années précédentes)

- **Dimension internationale du dossier :**

Les membres de la section se sont montrés réticents sur les dossiers où toute dimension internationale est absente. Ils ont à l'inverse valorisé les candidats clairement inscrits dans une dynamique de réseau international, publiant dans des revues ou ouvrages à l'étranger, participant régulièrement à des colloques internationaux, etc.

- **Implication institutionnelle du candidat :**

Il s'agit probablement de la dimension la plus délicate à apprécier, tant les contingences locales sont importantes. Les évaluateurs ont été sensibles à la contribution du candidat à une dynamique collective, qu'elle se situe dans le champ scientifique ou dans le champ pédagogique ou institutionnel, au plan local, national ou international. Les formes sont diverses : coordination de projets importants / contrats de recherche au sein du laboratoire ou impliquant plusieurs partenaires institutionnels nationaux et/ou internationaux, organisation d'événements scientifiques d'ampleur, rôle actif au sein d'une Association académique, direction d'équipe de recherche, direction de filière ou de diplôme, direction de département ou d'établissement, rôle électif dans les instances universitaires (CA, conseil de composante, laboratoire,...), etc.

Une très forte implication institutionnelle ne peut cependant pas compenser un dossier scientifique jugé insuffisant mais elle peut faire pencher la décision en faveur du candidat si son dossier scientifique est « juste » (satisfait le critère-filtre, mais par exemple avec certaines publications -classées 1 ou 2 FNEGE-anciennes).

S'il s'agit de la deuxième demande de qualification, les rapporteurs sont attentifs aux éléments venus enrichir le dossier entre les deux candidatures, sans toutefois se sentir totalement liés par la décision de non-qualification qui avait été prise précédemment.

b. [Retour sur le processus d'évaluation et de qualification](#)

Recevabilité administrative :

- Les conditions nécessaires à l'examen du dossier par les rapporteurs et à la discussion pour la qualification sont les suivantes :
 - o Envoi du dossier aux deux rapporteurs avec l'ensemble des pièces obligatoires (pièces mentionnées dans l'arrêté + pièces complémentaires demandées par la section)
 - o Envoi du dossier au plus tard à la date limite fixée par le Ministère (cachet de la Poste faisant foi).

- Le nombre de dossiers non reçus ou non conformes est important : sur 142 dossiers déposés, 27 dossiers (soit 19% des candidatures) n'ont pas été examinés pour les raisons suivantes :
 - o Renoncement : les candidats ont adressé un courrier postal ou électronique aux rapporteurs pour les informer de leur désistement ;
 - o Dossier non parvenu : lorsqu'aucun des deux rapporteurs n'a reçu le dossier
 - o Dossier irrecevable : lorsqu'une ou plusieurs des pièces obligatoires mentionnées dans l'arrêté ministériel manquent au dossier en version papier.
 - o Dossier non examiné : lorsqu'un des documents complémentaires demandé par la section est manquant ou non conforme

- Synthèse des dossiers reçus et examinés :

144 candidatures déposées sur Galaxie		
3 renoncements	15 dossiers non parvenus	7 dossiers jugés irrecevables ou non examinés
= 118 dossiers examinés		

Evaluation des dossiers :

- Selon les critères mentionnés plus haut, les candidatures sont évaluées par chaque rapporteur et notées selon l'échelle suivante : A : avis très favorable / B : avis favorable / C : avis défavorable.
- Chaque rapporteur prend la parole, présente le dossier dans ses principales dimensions, puis énonce son évaluation (A, B ou C) en donnant ses principaux arguments.
 - Les dossiers évalués C/C sont en général ceux qui ne remplissent pas le critère filtre des 2 publications de rang 1 ou 2, ou qui ne présentent aucune implication collective significative, ou encore qui sont très éloignés du champ de la gestion : ils conduisent rapidement à une décision de non-qualification, sauf si l'un des membres du CNU demande des précisions ou un vote.
 - Les dossiers évalués A/A sont en général ceux qui reflètent une activité de qualité et équilibrée sur les différentes facettes du métier de l'enseignant-chercheur : recherche et publications, international, rayonnement et implication dans des dynamiques collectives : ils conduisent rapidement à une décision de qualification, sauf si l'un des membres du CNU demande des précisions ou un vote.
 - Les dossiers B/B, A/B, A/C et B/C ont fait l'objet de discussions plus approfondies et parfois d'un vote lorsque les deux rapporteurs, après débat, n'ont pas fait convergé leurs appréciations.
 - Le résultat du vote prévaut systématiquement sur les évaluations des rapporteurs. Un candidat noté C/C par les rapporteurs peut être qualifié si le vote est favorable, et un candidat noté A/A peut ne pas être qualifié si le vote s'avère défavorable.
- Au total, 9 dossiers ont fait l'objet d'un vote, soit parce que les deux rapports étaient divergents, soit parce que l'un des membres de la section l'avait demandé.

Sur les 118 dossiers examinés, 44 ont été qualifiés, soit un taux de qualification de 37 %, en légère hausse par rapport à 2016 (32%). Parmi les 44 qualifiés, 6 sont en poste en Ecole, les 38 autres à l'Université.

Eléments de discussion :

- La convergence dans les avis des rapporteurs est forte, mais certains dossiers sont assez longuement discutés (entre 10 et 15% des dossiers)
- Des discussions plus intenses ont eu lieu sur trois points importants :
 - Le cas des candidats en poste dans des Ecoles de management, et pour lesquels se posent deux questions : a. Ces candidats souhaitent-ils réintégrer l'université ou bien obtenir la qualification pour négocier dans leur Ecole une progression de carrière ? b. Ces candidats sont souvent parmi les plus publiants, bénéficiant d'une décharge de cours et de responsabilités institutionnelles : doit-on pour autant ne pas les qualifier si leur dossier scientifique est considéré comme exceptionnel ?
 - Les différences de pratiques entre les champs de la gestion : dans certains domaines, la liste FNEGE ne paraît pas adaptée car elle exclut une série de revues pourtant très bien cotées. Le principe du classement FNEGE est appliqué de manière souple (recours au classement Cnrs ou Hceres en cas de besoin).
 - Le cas des recherches sur des thématiques émergentes et/ou inter-disciplinaires, sur lesquelles il est sans doute plus difficile de répondre au critère de publication dans des revues de rang 1 ou 2 : comment prendre en compte ces spécificités ? Il s'agit aussi de aussi valoriser l'originalité, la prise de risque et l'ampleur de la contribution des travaux.